



États financiers consolidés (audités)

au 30 juin 2018 et 2017



Le 18 octobre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de CO₂ Solutions inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CO₂ Solutions inc. qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2018 et 2017 et les états consolidés des variations des capitaux propres et du résultat global et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Place de la Cité, Tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, bureau 1700, Québec (Québec) Canada G1V 5C2
T: +1 418 522-7001, F: +1 418 522-5663*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CO₂ Solutions inc. aux 30 juin 2018 et 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Paragraphe d'observations

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés qui décrit les questions et les situations qui indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de CO₂ Solutions inc. à poursuivre son exploitation.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121191

CO₂ Solutions inc.**États consolidés de la situation financière**

(en dollars canadiens)

	Au 30 juin 2018 \$	Au 30 juin 2017 \$
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 057 252	3 028 147
Certificat de dépôt (note 6)	150 000	-
Débiteurs (note 7)	1 389 148	180 992
Crédits d'impôt à recevoir	171 983	224 139
Stocks	66 156	156 535
Charges payées d'avance	66 009	345 788
	8 900 548	3 935 601
Actif non courant		
Immobilisations corporelles (note 8)	128 657	133 015
Brevets (note 9)	1 136 093	1 151 502
	10 165 298	5 220 118
PASSIF		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer	2 617 662	1 711 265
Subventions différées (note 10)	8 412 608	4 021 410
Prêts à terme (note 11)	907 679	940 097
Portion à court terme d'une contribution remboursable (note 12)	46 173	1 961
Portion à court terme des débetures convertibles (note 14)	-	540 552
	11 984 122	7 215 285
Passif non courant		
Contributions remboursables (note 12)	915 922	452 765
Crédits différés (note 13)	9 208	11 691
Débetures convertibles (note 14)	407 871	-
	13 317 123	7 679 741
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 15)	29 239 851	28 534 756
Options d'achat d'actions (note 16)	615 076	555 933
Unités d'action incessibles et différées (note 17)	230 750	108 472
Unités de courtier (note 15)	10 896	10 896
Bons de souscription (note 15)	1 230 123	2 150 259
Surplus d'apport	5 481 063	4 199 328
Déficit	(39 959 584)	(38 019 267)
	(3 151 825)	(2 459 623)
	10 165 298	5 220 118

Base d'établissement et continuité d'exploitation (note 2)

Engagements (note 24)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

[signé] Evan Price
 Evan Price
 Administrateur

[signé] Glenn Kelly
 Glenn Kelly
 Administrateur

CO₂ Solutions inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	Capital social \$	Options d'achat d'actions \$	Unités d'actions incessibles et différées \$	Unités de courtier \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 1^{er} juillet 2017	28 534 756	555 933	108 472	10 896	2 150 259	4 199 328	(38 019 267)	(2 459 623)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	169 770	329 069	-	-	-	-	498 839
Options d'achat d'actions échues (note 16)	-	(108 245)	-	-	-	108 245	-	-
Options d'achat d'actions annulées (note 16)	-	(506)	-	-	-	506	-	-
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions (notes 15 et 16)	4 876	(1 876)	-	-	-	-	-	3 000
Émission d'actions suite à l'octroi d'unités d'actions incessibles de novembre 2017 (notes 15 et 17)	206 791	-	(206 791)	-	-	-	-	-
Émission d'actions suite à la conversion de débentures convertibles 2017 (notes 14 et 15)	493 428	-	-	-	-	-	-	493 428
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	-	-	-	-	(2 166)	-	-	(2 166)
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une entente de collaboration (note 15)	-	-	-	-	3 680	-	-	3 680
Attribution de bons de souscription au courtier lors de la clôture du financement public de décembre 2017 (notes 14 et 15)	-	-	-	-	23 256	-	-	23 256
Attribution de bons de souscription dans le cadre du financement public clôturé en décembre 2017 (notes 14 et 15)	-	-	-	-	228 078	-	-	228 078
Bons de souscription échus	-	-	-	-	(1 172 984)	1 172 984	-	-
Perte et perte globale de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 940 317)	(1 940 317)
Solde au 30 juin 2018	29 239 851	615 076	230 750	10 896	1 230 123	5 481 063	(39 959 584)	(3 151 825)

CO₂ Solutions inc.

États consolidés des variations des capitaux propres (suite)

Pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	Capital social	Options d'achat d'actions	Unités d'actions incessibles et différées	Unités de courtier	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2016	26 526 879	417 661	139 259	108 962	2 049 245	4 181 719	(33 427 799)	(4 074)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	214 562	203 468	-	-	-	-	418 030
Options d'achat d'actions échues	-	(17 609)	-	-	-	17 609	-	-
Options d'achat d'actions annulées	-	(253)	-	-	-	-	-	(253)
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions	141 822	(58 428)	-	-	-	-	-	83 394
Émission d'actions suite aux octrois d'unités d'actions incessibles de mai et octobre 2016	234 255	-	(234 255)	-	-	-	-	-
Émission d'actions suite à la conversion de débentures convertibles	531 178	-	-	-	-	-	-	531 178
Émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription	425 930	-	-	-	(103 113)	-	-	322 817
Émissions d'actions en règlement de dettes	440 387	-	-	-	-	-	-	440 387
Émission d'actions et attribution de bons de souscription suite à l'exercice des unités de courtier	236 213	-	-	(98 066)	4 390	-	-	142 537
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une convention de prêt	-	-	-	-	89 349	-	-	89 349
Attribution de bons de souscription dans le cadre de règlements de dettes	-	-	-	-	104 123	-	-	104 123
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	(1 908)	-	-	-	(8 255)	-	-	(10 163)
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une entente de collaboration	-	-	-	-	14 520	-	-	14 520
Perte et perte globale de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(4 591 468)	(4 591 468)
Solde au 30 juin 2017	28 534 756	555 933	108 472	10 896	2 150 259	4 199 328	(38 019 267)	(2 459 623)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

CO₂ Solutions inc.
États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	2018 \$	2017 \$
Produits		
Vente d'enzymes, Entente d'ingénierie et autres produits	<u>654 306</u>	<u>49 028</u>
Coûts et charges d'exploitation		
Frais de recherche et de développement, montant net (note 20 a))	767 322	1 251 258
Frais de développement des affaires (note 20 b))	426 066	651 242
Frais généraux et administratifs (note 20 c))	2 166 634	2 226 027
Frais (produits) financiers nets (note 20 d))	<u>(765 399)</u>	<u>511 969</u>
	<u>2 594 623</u>	<u>4 640 496</u>
Perte et perte globale de l'exercice	<u>(1 940 317)</u>	<u>(4 591 468)</u>
Perte de base et diluée par action (note 18)	<u>(0,01)</u>	<u>(0,03)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

CO₂ Solutions inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte et perte globale de l'exercice	(1 940 317)	(4 591 468)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Dotations aux amortissements	275 287	418 702
Attribution de bons de souscription relative à une entente de collaboration (note 15)	3 680	14 520
Charge d'intérêts sur contributions remboursables (note 12)	62 088	25 025
Charge de désactualisation des débetures convertibles (note 14)	158 543	189 176
Charge de désactualisation d'un prêt à terme (note 11)	59 527	35 850
Intérêts et frais ajoutés aux prêts à terme (note 11)	112 130	89 537
Variation de la juste valeur des dérivés (note 14)	(34 182)	(120 905)
Perte suite au prolongement d'un prêt à terme (note 11)	19 111	-
Charge de rémunération fondée sur des actions	498 839	417 777
Profit sur contribution remboursable (note 12)	(1 270 168)	-
	<u>(2 055 462)</u>	<u>(3 521 786)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Certificat de dépôt (note 6)	(150 000)	-
Débiteurs (note 7)	(1 208 156)	414 698
Crédits d'impôt à recevoir	52 156	399 951
Stocks	90 379	8 064
Charges payées d'avance	279 779	(238 343)
Créditeurs et charges à payer	906 397	663 471
Subventions différées (note 10)	4 391 198	4 021 410
	<u>4 361 753</u>	<u>5 269 251</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>2 306 291</u>	<u>1 747 465</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(28 273)	(20 788)
Montants capitalisés dans les brevets (note 9)	(229 730)	(271 583)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(258 003)</u>	<u>(292 371)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Prêts à terme encaissés, nets des frais d'émission et d'amendement (note 11)	43 856	1 284 340
Remboursement de prêts à terme (note 11)	(267 042)	(1 124 181)
Remboursement des débetures convertibles 2015 échues (note 14)	(632 000)	-
Produit de l'émission des débetures convertibles 2017 (note 14)	1 500 000	-
Frais d'émission sur les débetures de décembre 2017 (note 14)	(380 280)	-
Contribution remboursable encaissée (note 12)	1 717 410	-
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions (notes 15 et 16)	3 000	83 394
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription	(2 166)	(10 163)
Remboursement d'une contribution remboursable (note 12)	(1 961)	-
Émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription	-	322 817
Émission d'actions et attribution de bons de souscription suite à l'exercice d'unités de courtier	-	142 537
	<u>1 980 817</u>	<u>698 744</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 980 817</u>	<u>698 744</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	4 029 105	2 153 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>3 028 147</u>	<u>874 309</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>7 057 252</u>	<u>3 028 147</u>
Produits d'intérêts reçus	37 491	9 089
Frais d'intérêts payés	134 709	117 750
Créditeurs et charges à payer réglés par l'émission d'actions	-	40 387
Acquisition de propriété intellectuelle réglée par l'émission d'actions	-	400 000
Attribution de bons de souscription au courtier dans le cadre du placement public clôturé en décembre 2017 (notes 14 et 15)	23 256	-
Émission d'actions suite à la conversion de débetures convertibles 2017 (notes 14 et 15)	493 428	531 178
Créditeurs et charges à payer réglés par l'émission de bons de souscription	-	104 123

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

CO₂ Solutions inc.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

CO₂ Solutions inc. (la « Société »), constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les sociétés par actions du Québec et désormais régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), est une entreprise de haute technologie œuvrant dans le domaine de la capture et de la gestion du dioxyde de carbone (CO₂). Plus particulièrement, la Société vise actuellement la commercialisation d'une technologie habilitante basée sur une enzyme pour la capture efficace du CO₂ émis par les centrales thermiques à combustibles fossiles et autres grands émetteurs de CO₂. La Société a l'intention de poursuivre ses efforts de recherche et développement et de commercialisation. Les activités de la Société sont exposées à tous les risques inhérents liés à l'exploitation d'une compagnie émergente de haute technologie, tels que compléter avec succès ses activités de recherche et développement, négocier des ententes de collaboration, obtenir l'aide publique et le financement nécessaires et commercialiser sa technologie enzymatique. La Société est constituée en société par actions et domiciliée au Canada, et ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX-V sous le symbole CST.

Le siège social de la Société est situé au 2300, rue Jean-Perrin, Québec (Québec), Canada, G2C 1T9.

2- BASE D'ÉTABLISSEMENT ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS fait appel à des estimations comptables critiques. Elle requiert également de la direction qu'elle exerce son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. La note 5 traite des secteurs comportant un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour la compréhension des états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 18 octobre 2018.

En plus de la mention ci-haut, ces états financiers consolidés ont été préparés selon les IFRS applicables à l'hypothèse de continuité, qui envisage la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à leur échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations disponibles à propos de l'avenir, ce qui est au moins, mais sans s'y limiter, sur douze mois à compter de la fin de la période de présentation.

Au 30 juin 2018, la Société a un déficit accumulé de 39 959 584 \$ comparativement à 38 019 267 \$ au 30 juin 2017. En plus des besoins en fonds de roulement, la Société doit assurer un financement suffisant pour répondre à ses engagements de dépenses d'investissement et d'exploitation liés à ses projets de recherche et de développement ainsi que ses frais généraux et ses dépenses administratives. Au 30 juin 2018, la Société présente un fonds de roulement déficitaire de 3 083 574 \$ (3 279 684 \$ en 2017). Le fonds de roulement déficitaire comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 7 057 252 \$ (3 028 147 \$ en 2017) et des subventions différées de 8 412 608 \$ (4 021 410 \$ en 2017). Au 30 juin 2018, la direction estime que ces fonds actuels à eux seuls ne seraient pas suffisants pour permettre à la Société de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois. En conséquence, la direction a l'intention de lever des

capitaux à travers d'importants investisseurs, des placements privés, des marchés publics ainsi que des subventions, qui, combinés avec le fonds de roulement actuel, permettraient à la Société de répondre à ses besoins de financement pour la prochaine année financière.

Par les événements actuels et des négociations avec des partenaires financiers potentiels et les organismes provinciaux et fédéraux, la direction de la Société cherche activement à réunir les capitaux nécessaires pour répondre à ses besoins de financement. Toutefois, rien ne garantit que les plans de la direction ou les négociations en cours seront fructueux.

Bien que la Société est certaine qu'elle sera en mesure de mobiliser les capitaux suffisants pour poursuivre ses activités comme elle l'a fait au cours des années précédentes, jusqu'à ce que le financement, à des conditions acceptables pour la Société, puisse être confirmé ou que des négociations avec des partenaires financiers potentiels soient conclues avec succès, la Société pourrait devoir prendre des mesures pour limiter les projets en cours et le travail de développement et réduire ses coûts de fonctionnement.

En conséquence, ces conditions ont donné lieu à une incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses opérations avec une hypothèse de continuité et, donc, sur la pertinence de l'utilisation de la norme IFRS applicable à l'hypothèse de continuité, comme décrit dans le paragraphe suivant.

Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait se trouver devant l'obligation de limiter l'évolution des projets de recherche et de développement, de réduire ses coûts d'exploitation ou de prendre toute autre mesure jugée appropriée. Dans le cas où la Société se verrait dans l'obligation de cesser ses activités, les sommes réalisées pour les actifs pourraient être moindres que les montants présentés dans les présents états financiers consolidés.

Ces états financiers consolidés ne tiennent pas compte de l'ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs, des charges et du classement des postes de l'état consolidé de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

3- MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique.

Consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société ainsi que ceux de CO₂ Solution Technologies inc., 9157-4400 Québec inc., 9157-4426 Québec inc., 9157-4475 Québec inc. et Fiducie Financière CO₂ Solution. Tous les comptes et transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Informations sectorielles

La Société est structurée selon un seul secteur d'exploitation. Ce secteur d'exploitation isolable unique tire des revenus de la vente de données et de procédés de même que de la prestation de services liés à la gestion et à l'élimination du CO₂ par le biais d'une technologie basée sur la transformation enzymatique.

La Société tire ses revenus principalement de clients situés au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ses immobilisations corporelles et incorporelles sont situées au Canada.

Instruments financiers

Les IFRS requièrent que les actifs financiers et les passifs financiers, incluant les instruments financiers dérivés, soient initialement évalués à la juste valeur. Suite à l'évaluation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués selon leur classement : à la juste valeur par le biais du résultat net et prêts et créances ou passifs financiers au coût amorti.

La Société n'a aucun instrument financier disponible à la vente.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net - Cette catégorie comprend l'option de conversion et le montant compensatoire liés aux débentures convertibles (voir note 14), qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale estimative et ultérieurement ramenés à la juste valeur. Les profits ou pertes sont inscrits aux états consolidés du résultat global.

Prêts et créances - Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué d'une provision pour pertes de valeur. Les prêts et créances de la Société incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs (excluant les taxes à la consommation).

Passifs financiers au coût amorti – Les passifs financiers incluent les créditeurs et charges à payer, les subventions différées, les prêts à terme, les contributions remboursables et les débentures convertibles. Les passifs financiers sont initialement comptabilisés au montant à payer moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés. Ultérieurement, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les douze mois suivant la date de clôture. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant. Les frais de transactions sont différés s'ils sont encourus dans l'exercice financier précédant l'émission des passifs financiers.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. S'il existe une telle indication, la Société comptabilise une perte de la valeur de la façon suivante :

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti - La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par l'utilisation d'un compte de correction de valeur.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes subséquentes si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme auprès d'une banque et les soldes bancaires.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués d'enzymes, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend tous les coûts liés à l'acquisition, tels que le coût de fabrication de l'enzyme en sous-traitance, le prix d'achat, les frais de transport et de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des fournitures. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits du prix d'achat, le cas échéant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans les états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimative de la façon suivante :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux ou période</u>
Équipement et aménagement du laboratoire	Solde dégressif	20 %
Équipement de bureau	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans

Brevets

Les brevets résultant de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisés si, et seulement si, ceux-ci répondent à certains critères. Lorsque ces critères sont respectés, les frais de développement connexes sont capitalisés. Selon les activités courantes de la Société, les brevets admissibles à la capitalisation sont constatés uniquement lorsque le développement sous-jacent a atteint le stade du processus d'octroi du brevet, et de façon générale, les montants à capitaliser comprennent uniquement les honoraires professionnels et les frais de dépôt payés pour obtenir ces brevets. Les dépenses générées à l'interne ou les coûts attribuables à la phase de développement ne sont pas inclus dans l'évaluation d'un brevet puisque le travail de recherche effectué par les employés de la Société affectés à la recherche et au développement est complété bien avant qu'une demande de brevet ne soit déposée (c'est-à-dire qu'il ne respecte pas les critères susmentionnés).

Voici les critères à considérer pour déterminer si une immobilisation incorporelle peut être capitalisée :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la démonstration, entre autres choses, de l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les brevets, obtenus ou en instance, sont comptabilisés au coût et sont amortis linéairement sur une durée de 20 ans, cette durée correspondant à la période de validité des brevets réguliers et sur 10 ans pour les brevets d'utilité modèle. Ces périodes de 20 et 10 ans débutent à la date du dépôt initial du brevet.

Dépréciation des actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles non financières (brevets) font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie ou UGT). La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité (soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif de l'UGT concerné). La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

La Société évalue les pertes de valeur qui pourraient faire l'objet de reprises lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

Frais de recherche et de développement

Les frais liés aux activités de recherche et de développement sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement répondant aux critères de capitalisation sont reportés et amortis. Aux 30 juin 2018 et 2017, aucuns frais de développement n'avaient été reportés ou capitalisés à l'exception de ceux autrement définis pour les brevets, tel que mentionné précédemment.

Capital social, bons de souscription, options de conversion et unités de courtier

Le capital social, les bons de souscription, les options de conversion et les unités de courtier sont classés dans les capitaux propres, à moins qu'ils ne répondent aux critères d'un passif financier. Le produit d'un financement par actions est réparti entre les actions ordinaires, les bons de souscription, les options de conversion et les unités de courtier selon la juste valeur relative de chaque instrument à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes et la méthode de distribution binomiale.

Frais d'émission d'actions et de bons de souscription

Les frais d'émission d'actions sont portés en diminution du capital social. Les frais d'émission des bons de souscription sont portés en diminution des bons de souscription.

Crédits d'impôt pour la recherche et le développement

La Société a droit à des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (les crédits d'impôt RS&DE) accordés par le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement de la province de Québec.

Les crédits d'impôt RS&DE sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des charges ou des dépenses en immobilisations correspondantes dans l'exercice au cours duquel ces charges ou ces dépenses en immobilisations sont engagées, pourvu qu'il existe une assurance raisonnable que le crédit d'impôt sera obtenu.

Les flux de trésorerie liés aux crédits d'impôt RS&DE reçus ou à recevoir sont classés en tant qu'activités d'exploitation à moins qu'ils ne soient liés à des dépenses en immobilisations, auquel cas ils sont classés comme activités d'investissement.

Aide publique

La Société a reçu un montant important de financement du gouvernement canadien fédéral et du gouvernement provincial par le biais de subventions spécifiques liées à des projets précis préalablement approuvés. Ces subventions sont comptabilisées selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les subventions sont comptabilisées en réduction des charges ou des dépenses en immobilisations correspondantes dans l'exercice au cours duquel ces charges ou ces dépenses en immobilisations sont engagées, pourvu qu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera obtenue.

Lorsqu'une subvention est reçue et que les dépenses correspondantes à cette subvention n'ont pas encore été engagées, la subvention est comptabilisée à titre de subvention différée jusqu'à ce que les dépenses correspondantes soient engagées (voir note 10).

Les flux de trésorerie liés aux subventions reçues sont classés en tant qu'activités d'exploitation à moins qu'ils ne soient liés à des dépenses en immobilisations, auquel cas ils sont classés comme activités d'investissement.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres; en pareils cas, l'impôt est aussi comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

a) Impôt exigible

Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période antérieure ou courante sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les taux d'impôt utilisés pour établir ce montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans la juridiction fiscale où la Société et ses filiales génèrent un bénéfice imposable ou subissent une perte fiscale.

b) Impôt différé

La Société comptabilise l'impôt différé en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des différences temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et du report de pertes fiscales et de déductions inutilisées, au moyen des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés pour les périodes au cours desquelles les actifs d'impôt seront réalisés ou les passifs d'impôt seront réglés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable qu'ils seront recouverts.

Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils sont générés par la comptabilisation initiale du goodwill; ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, et au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant dans les états consolidés de la situation financière.

Conversion des monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant également la monnaie fonctionnelle de la Société et de toutes ses filiales.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date des transactions. En général, les écarts de change découlant du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et des passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle de l'établissement, sont comptabilisés aux états consolidés du résultat global.

Avantages sociaux futurs

La Société a mis en place un régime de retraite simplifié à cotisations définies. L'engagement de la Société est limité à la cotisation qu'elle est tenue de verser selon les dispositions du régime, soit une contribution égale à celle de l'employé jusqu'à concurrence de 2 % du salaire brut. La charge de retraite est constatée dans les états consolidés du résultat global de l'exercice au cours duquel les sommes deviennent exigibles.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la Société proviennent de la vente d'enzymes, d'ententes d'ingénierie, de contrats de recherche, de la conception, du développement et de la mise en marché de services et de données liés à la gestion et à l'élimination du CO₂.

La nature des activités de la Société est telle que de nombreuses transactions, desquelles elle tire des produits des activités ordinaires, comportent plusieurs étapes. En effet, les contrats générateurs de produits de la Société peuvent comprendre de multiples composantes, dont la réalisation survient à différents moments. La Société est également partie à des ententes qui requièrent des paiements forfaitaires uniques et des paiements d'étape, lesquels peuvent devoir être versés sur une longue période. Ces ententes peuvent aussi prévoir des obligations futures. Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés que lorsque, de l'avis de la direction, les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété ont été transférés ou que les obligations prévues ont été remplies. Ainsi, dans le cas de certaines transactions, des entrées de trésorerie peuvent être initialement comptabilisées à titre de produits différés, puis être comptabilisées aux résultats au cours de périodes ultérieures, une fois que toutes les conditions précisées dans l'entente ont été remplies.

La Société comptabilise les produits tirés des contrats de recherche lorsque les activités de recherche prévues au contrat sont complétées, le montant du contrat est fixe et le recouvrement est raisonnablement assuré. La Société conclut certains accords de recherche et de développement comportant plusieurs volets. Ces accords sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque la prestation fournie a une valeur en soi et qu'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur des prestations non fournies. Lorsque les accords ne peuvent être divisés en plus d'une unité de comptabilisation distincte, les accords sont considérés comme des accords comportant une seule prestation. Les produits liés à chaque unité de comptabilisation ou à chaque accord comportant une seule prestation sont comptabilisés conformément aux politiques de comptabilisation des produits des activités ordinaires de la Société, comme il est décrit précédemment. Lorsque les critères de comptabilisation ne sont pas respectés, les produits différés sont comptabilisés à la hauteur des montants reçus.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les

produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Perte par action

La perte de base par action ordinaire est calculée en divisant la perte par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La perte diluée par action est calculée en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les actions ordinaires, les options d'achat d'actions, les unités d'actions incessibles et différées, les options de conversion, les unités de courtier et les bons de souscription étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions pour les options d'achat d'actions, les options de conversion, les unités d'actions incessibles et différées, les unités de courtier et les bons de souscription permet de déterminer l'effet de dilution.

Rémunération fondée sur des actions

La Société attribue des options d'achat d'actions et des unités d'actions incessibles et différées à certains employés, dirigeants et administrateurs. Chaque attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées qui devraient être acquises, et vient accroître le poste d'options d'achat d'actions et le poste d'unités d'actions incessibles et différées dans les capitaux propres. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

L'effet de toute condition de service est exclu du calcul de la juste valeur. La trésorerie reçue en contrepartie de l'émission d'actions à l'exercice des options d'achat d'actions ainsi que la charge de rémunération correspondante, le cas échéant, sont portées au crédit du capital social (à la valeur nominale), déduction faite des coûts de transaction directement attribuables, s'il en est.

4- NOUVELLES NORMES COMPTABLES

L'IASB a publié les normes suivantes qui sont pertinentes, mais que la Société n'a pas encore adoptées : IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 9, *Instruments financiers*, IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et IFRS 16, *Contrats de location*. La Société évalue actuellement l'incidence que ces nouvelles normes ainsi que les normes modifiées auront sur ses états financiers consolidés.

Nouvelles normes comptables publiées mais non encore en vigueur :

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications qui précisent comment comptabiliser certaines transactions réglées en trésorerie ainsi que les transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent la caractéristique de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale. Les sociétés doivent appliquer les modifications pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

IFRS 7 a été modifiée afin d'améliorer les obligations d'information liées à la compensation des actifs et passifs financiers. Ces modifications s'appliquaient initialement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Cependant, la norme IFRS 7 a depuis été modifiée afin d'élargir les obligations d'information à la transition d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* à IFRS 9 (voir ci-dessous), en vigueur à compter de l'adoption d'IFRS 9 qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers* a été publiée par l'IASB en octobre 2010 et remplacera la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples directives d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 pour le classement et l'évaluation des passifs financiers ont été reconduites sans modifications à IFRS 9. La nouvelle norme exige également une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. De nouvelles exigences représentant un nouveau modèle de comptabilité de couverture ont également été ajoutées à IFRS 9. La norme IFRS 9, qui doit être adoptée rétrospectivement, devrait s'appliquer obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'objectif de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* est de fournir un modèle unique et complet de comptabilisation du chiffre d'affaires pour tous les contrats avec les clients afin d'améliorer la comparabilité au sein des industries, entre les secteurs et sur les marchés financiers. Cette norme renferme des principes que les entités devront appliquer pour comptabiliser les produits des activités ordinaires et déterminer le moment de la comptabilisation de ces produits. Selon le principe de base de cette norme, les entités devront comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à présenter les transferts de biens ou de services à leurs clients au montant correspondant à la contrepartie que les entités s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services. IFRS 15 s'adresse aux entités qui présentent leur information financière conformément aux IFRS et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* qui remplace la norme précédente IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. IFRS 16 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise si la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* est également appliquée.

5- JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les jugements qui suivent sont ceux à l'égard desquels il existe un risque important qu'ils donnent lieu à des ajustements significatifs aux états financiers consolidés de la Société.

Des jugements significatifs doivent généralement être formulés aux fins du calcul des produits des activités ordinaires de même qu'aux fins de la détermination de l'aide gouvernementale et des crédits d'impôt et des pertes de valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (principalement les brevets). Les jugements sont fondés sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces jugements.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

La nature des activités de la Société est telle que de nombreuses transactions desquelles elle tire des produits des activités ordinaires comportent de multiples étapes. En effet, les contrats générateurs de produits, s'il y a lieu, de la Société peuvent comprendre plusieurs composantes, dont la réalisation survient à différents moments. La Société est également partie à des ententes qui requièrent des paiements forfaitaires uniques et des paiements d'étape, lesquels peuvent devoir être versés sur une longue période. Ces ententes peuvent aussi prévoir des obligations futures. Les produits des activités

ordinaires ne sont comptabilisés que lorsque, de l'avis de la direction, les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété ont été transférés ou que les obligations prévues ont été remplies. Ainsi, dans le cas de certaines transactions, des entrées de trésorerie peuvent être initialement comptabilisées à titre de produits différés, puis être comptabilisées aux résultats au cours de périodes ultérieures, une fois que toutes les conditions précisées dans l'entente ont été remplies. Aux fins de la comptabilisation des montants et des obligations, la direction fonde principalement son jugement sur les clauses contractuelles des ententes. Pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017, aucun produit différé ni aucune obligation future n'ont été inscrits relativement aux produits des activités ordinaires comptabilisés. De plus, aucun paiement n'est remboursable selon les clauses contractuelles des ententes. Les montants facturés, s'il y a lieu, sont établis d'après les ententes en ce qui concerne les obligations prescrites, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés en conséquence.

Aide publique et crédits d'impôt

La Société a le droit de recevoir une aide publique sous la forme de crédits d'impôt (RS&DE) et de subventions pour la recherche. Le montant de cette aide publique est porté en réduction des dépenses correspondantes et du coût de l'actif acquis. Les crédits d'impôt sont fondés sur les frais de recherche et de développement admissibles, lesquels comprennent les frais directs et indirects, ainsi qu'un montant raisonnable de frais généraux. Les subventions sont attribuées sous réserve du respect des conditions des ententes connexes. L'aide publique est comptabilisée lorsque, selon le jugement de la direction, il existe une assurance raisonnable que la Société a rempli les exigences du programme de subvention approuvé ou, pour ce qui est des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

Dépréciation d'actifs à durée d'utilité déterminée

Tous les actifs, incluant les immobilisations incorporelles [principalement les brevets (voir la note 3)], sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. S'il existe, selon le jugement de la direction, un indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Des facteurs comme une modification de l'utilisation prévue d'une unité de production ou de pièces d'équipement de laboratoire, ou encore la présence ou l'absence d'une désuétude technique, pourraient entraîner une réduction de la durée d'utilité des actifs ou donner lieu à une perte de valeur. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La direction a déterminé qu'aucune dépréciation n'était nécessaire au 30 juin 2018, ni au 30 juin 2017.

6- CERTIFICAT DE DÉPÔT

Le 6 mars 2018, la Société a signé une lettre de crédit irrévocable « Stanby » en faveur d'un fournisseur pour un montant total de 150 000 \$ et l'institution financière émettrice a demandé une garantie pour sécuriser cette obligation. La lettre de crédit irrévocable « Stanby » vient à échéance le 31 mars 2019. Les fonds sont investis dans un certificat de dépôt portant intérêt au taux de 1,2 % par année, échéant le 12 juin 2019.

7- DÉBITEURS

	Au 30 juin 2018 \$	Au 30 juin 2017 \$
Comptes clients à recevoir et autres	6 019	3 872
Aide publique à recevoir	1 202 773	17 926
Taxes à la consommation à recevoir	180 356	159 194
	<u>1 389 148</u>	<u>180 992</u>

8- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipement et aménagement du laboratoire \$	Équipement de bureau \$	Équipement informatique \$	Améliorations locatives \$	Total \$
Coût					
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	822 698	131 458	106 707	35 539	1 096 402
Acquisitions	11 914	-	8 874	-	20 788
Solde au 30 juin 2017	<u>834 612</u>	<u>131 458</u>	<u>115 581</u>	<u>35 539</u>	<u>1 117 190</u>
Acquisitions	12 411	-	15 862	-	28 273
Solde au 30 juin 2018	<u>847 023</u>	<u>131 458</u>	<u>131 443</u>	<u>35 539</u>	<u>1 145 463</u>
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	(710 233)	(121 973)	(81 495)	(35 539)	(949 240)
Charge d'amortissement	(24 794)	(1 897)	(8 244)	-	(34 935)
Solde au 30 juin 2017	<u>(735 027)</u>	<u>(123 870)</u>	<u>(89 739)</u>	<u>(35 539)</u>	<u>(984 175)</u>
Charge d'amortissement	(20 935)	(1 517)	(10 179)	-	(32 631)
Solde au 30 juin 2018	<u>(755 962)</u>	<u>(125 387)</u>	<u>(99 918)</u>	<u>(35 539)</u>	<u>(1 016 806)</u>
Valeur comptable nette					
30 juin 2017	99 585	7 588	25 842	-	133 015
30 juin 2018	91 061	6 071	31 525	-	128 657

9- BREVETS

	\$
Coût	
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	1 188 659
Frais engagés	671,583
Abandons	(367 700)
Solde au 30 juin 2017	<u>1 492 542</u>
Frais engagés	229 730
Abandons	(214 981)
Expirés	(40 132)
Solde au 30 juin 2018	<u><u>1 467 159</u></u>
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	(321 792)
Charge d'amortissement	(386 948)
Abandons	367 700
Solde au 30 juin 2017	<u>(341 040)</u>
Charge d'amortissement	(245 139)
Abandons	214 981
Expirés	40 132
Solde au 30 juin 2018	<u><u>(331 066)</u></u>
Valeur comptable nette	
30 juin 2017	1 151 502
30 juin 2018	1 136 093

10- SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Entre le 23 décembre 2016 et le 30 juin 2017, la Société a encaissé des subventions à l'avance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Technoclimat) pour 300 000 \$, de Technologies du développement durable Canada (TDDC) pour 424 826 \$ et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet VCQ pour un montant de 5 375 000 \$.

Entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 la Société a encaissé des subventions à l'avance du MDDELCC pour le projet VCQ pour un montant de 12 125 000 \$. Également, la Société a encaissé des subventions à l'avance de TOTAL E&P pour 500 000 \$.

Le tableau qui suit montre les variations des subventions pour la même période :

	Pour les exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	4 021 410	-
Subventions encaissées pendant l'exercice	12 625 000	6 099 826
Subventions gagnées et inscrites pendant l'exercice à l'encontre des avances :		
-Technoclimat	(131 604)	(168 396)
-SDTC	(301 459)	(123 367)
-VCQ project	(7 800 739)	(1 786 653)
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>8 412 608</u></u>	<u><u>4 021 410</u></u>

11- PRÊTS À TERME

Le 20 novembre 2015, la Société a conclu un deuxième prêt à terme pour un montant en capital avec une institution financière intermédiaire. Ce deuxième prêt à terme servait à financer la retenue contractuelle à recevoir de la subvention fédérale. La date d'échéance de ce prêt a été prolongée le 13 juillet 2017 pour un montant en capital de 254 500 \$. Les frais et intérêts courus de 25 600 \$ ont été ajoutés au prêt jusqu'au remboursement. Le 13 janvier 2018, le prêt à terme a été prolongé pour une période de douze mois pour un montant en capital de 320 200 \$. Les frais et intérêts courus de 65 700 \$ ont été ajoutés au prêt jusqu'au remboursement. Suite à un amendement daté du 13 février 2017, rétroactif au 20 novembre 2015, le prêt à terme de l'institution financière intermédiaire porte intérêt au taux de 0,60 % par mois et comporte des frais de gestion annuels au taux de 13 %.

Le 6 avril 2017, la Société a conclu un quatrième prêt à terme avec une institution financière pour un montant en capital de 296 600 \$. Le prêt à terme servait à financer les crédits d'impôt provinciaux à recevoir pour la recherche scientifique et le développement expérimental (crédits d'impôt RS&DE) enregistrés pour l'exercice financier clôturé le 30 juin 2017. Le 17 janvier 2018, l'institution financière a encaissé directement les fonds liés aux crédits d'impôt RS&DE du 30 juin 2017 pour un montant de 267 042 \$ et elle a appliqué ce paiement en remboursement de l'emprunt connexe. Le 6 mars 2018, la Société a conclu un cinquième prêt à terme pour un montant en capital de 109 300 \$ pour financer les crédits d'impôt RS&DE enregistrés pour l'exercice financier courant clos le 30 juin 2018. Le 13 mars 2018, les frais d'intérêts et de renouvellement pour un montant de 20 830 \$ ont été ajoutés au prêt et la Société a encaissé un montant de 58 856 \$ représentant le solde disponible sur ce prêt. Le prêt porte intérêt au taux de 1,50 % représentant 18 % pour un terme de 12 mois. Le prêt inclut des frais d'émission de 3 % et des frais de gestion mensuels au taux de 0,50 %.

Les prêts à terme listés plus haut sont garantis par une sûreté réelle grevant les créances provinciale et fédérale de la Société. Le terme de ces prêts est d'un maximum de 12 mois et peut être prorogé au gré des deux parties.

Le 31 août 2016, la Société a conclu un financement par prêt, et en a encaissé une première tranche, avec Dundurn Capital Partners (« DCP »), représentant deux prêteurs, une entité affiliée à Robert Manherz, un administrateur de la Société, pour un prêt à terme d'un montant maximal de 500 000 \$. Le prêt à terme est remboursable en totalité au plus tôt du deuxième anniversaire du premier prélèvement ou à la clôture du prochain financement de la Société. En décembre 2017, la convention de prêt régissant ce prêt a été modifiée afin de prévoir que le remboursement aux prêteurs par la société aux termes de la convention de prêt sera reporté à la première des éventualités suivantes à survenir, soit le 31 août 2019 ou la date de la réalisation du prochain placement public de la Société. La Société est d'opinion que ce prêt deviendra remboursable au cours des 12 prochains mois et peut rembourser par anticipation la totalité ou une partie du prêt à tout moment sans pénalité. La juste valeur de la dette a été estimée avec un taux implicite de 23 %. La Société a enregistré une perte de 19 111 \$ par suite de la modification.

Le prêt à terme porte intérêt à un taux annuel de 12 % prenant effet à partir de la date du prélèvement, et inclut des frais d'engagement de 3 % par année sur tout solde disponible. Les obligations de la Société à l'égard du prêt à terme sont garanties par une hypothèque mobilière accordée par la Société portant sur l'universalité de ses biens meubles incluant, mais non limité à, son portefeuille de brevets. L'hypothèque vient prendre rang après les hypothèques en cours sur les biens de la Société.

La première tranche de 200 000 \$ avait été encaissée le 31 août 2016, et la seconde et dernière tranche de 300 000 \$ avait été encaissée le 12 septembre 2016. La juste valeur initiale de la dette avait été estimée à 410 651 \$ pour les tranches encaissées les 31 août et 12 septembre. Par

conséquent, les valeurs résiduelles de 89 349 \$ avaient été attribuées aux bons de souscription. Les frais d'émission avaient été répartis au prorata sur le passif financier et l'instrument de capitaux propres. Les frais alloués au passif financier de même que l'escompte initial sont amortis avec un taux d'intérêt effectif global de 28 % pour les deux émissions.

Le tableau qui suit montre les variations des prêts pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017 :

	Au 30 juin 2018	Au 30 juin 2017
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Solde au début de l'exercice	940 097	743 900
Encaissé au cours de l'exercice, net des frais d'émission	58 856	1 284 340
Intérêts et frais ajoutés aux prêts	112 130	89 537
Charge de désactualisation	59 527	35 850
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une convention de prêt	-	(89 349)
Perte suite au prolongement d'un prêt	19 111	-
Frais de modification	(15 000)	-
Remboursement au cours de l'exercice	(267 042)	(1 124 181)
Solde à la fin de l'exercice	<u>907 679</u>	<u>940 097</u>

Le tableau suivant présente la valeur nominale et la valeur comptable de la composante passif financier et de l'instrument de capitaux propres, liés au financement par prêt avec DCP, au 30 juin 2018.

		<u>Passif financier</u>	<u>Capitaux propres</u>
		Prêt à terme	Bons de souscription
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Valeur comptable \$
Solde au 1 ^{er} juillet 2017	500 000	414 541	82 395
Charge de désactualisation	-	59 527	-
Frais de modification	-	(15 000)	-
Perte suite au prolongement	-	19 111	-
Solde au 30 juin 2018	<u>500 000</u>	<u>478 179</u>	<u>82 395</u>

12- CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES

La Société a obtenu de Développement économique Canada (DEC) deux contributions remboursables (prêts) distinctes, soit une contribution de 250 000 \$ accordée en janvier 2011 et une autre de 400 000 \$ accordée en février 2015. La première contribution remboursable de 250 000 \$, entièrement encaissée, était remboursable à compter de juillet 2013, en versements annuels représentant 4 % du total des produits des activités ordinaires de la Société jusqu'au paiement total de la contribution remboursable. Le dernier versement est dû et exigible lorsque dix (10) ans se seront écoulés depuis la date du premier versement. Au 30 juin 2018, la partie à court terme à payer s'élève à 26 172 \$ (1 961 \$ au 30 juin 2017, laquelle a été payée le 16 février 2018).

La deuxième contribution remboursable (prêt) d'un montant de 400 000 \$, totalement encaissée

au 30 juin 2016, est remboursable dès la fin de la période de 36 mois suivant le 31 mars 2016, date d'achèvement du projet de recherche et développement auquel cette contribution était liée. La contribution sera remboursée en 59 versements égaux et consécutifs au montant de 6 667 \$ chacun et par un paiement final de 6 647 \$. Au 30 juin 2018, la partie à court terme à payer s'élève à 20 001 \$ (néant au 30 juin 2017).

Le 4 décembre 2017, la Société a reçu confirmation d'une troisième contribution remboursable (prêt) sans intérêt de DEC jusqu'à un maximum de 2 000 000 \$ à l'encontre des dépenses du projet de Saint-Félicien. Le remboursement débutera 36 mois suivant la date d'achèvement du projet en 59 versements égaux et consécutifs au montant de 33 333 \$ et un paiement final de 33 353 \$. Un premier versement de 377 413 \$ a été encaissé le 10 janvier 2018 et un second versement de 104 197 \$ le 12 mars 2018. Un troisième versement de 1 235 800 \$ a été encaissé le 2 avril 2018.

Les deux premiers prêts totalisant 650 000 \$ ont été comptabilisés à la juste valeur lors de l'évaluation initiale, selon un taux d'actualisation estimatif moyen pondéré de 10 %. Le troisième prêt a été comptabilisé à la juste valeur lors de l'évaluation initiale selon un taux estimé de 25 %. La charge d'intérêts de 62 088 \$ pour les trois prêts est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global en 2018 (25 025 \$ en 2017).

13- CRÉDITS DIFFÉRÉS

	Aide publique	Crédits d'impôt	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	33 485	186 472	219 957
Solde au 30 juin 2017	<u>33 485</u>	<u>186 472</u>	<u>219 957</u>
Solde au 30 juin 2018	<u><u>33 485</u></u>	<u><u>186 472</u></u>	<u><u>219 957</u></u>
Amortissement cumulé			
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	(32 041)	(173 044)	(205 085)
Amortissement	<u>(289)</u>	<u>(2 892)</u>	<u>(3 181)</u>
Solde au 30 juin 2017	<u><u>(32 330)</u></u>	<u><u>(175 936)</u></u>	<u><u>(208 266)</u></u>
Amortissement	<u>(231)</u>	<u>(2 252)</u>	<u>(2 483)</u>
Solde au 30 juin 2018	<u><u>(32 561)</u></u>	<u><u>(178 188)</u></u>	<u><u>(210 749)</u></u>
Valeur comptable nette			
30 juin 2017	1 155	10 536	11 691
30 juin 2018	924	8 284	9 208

14- DÉBENTURES CONVERTIBLES

Débetures convertibles 2015

Le 30 décembre 2015, la Société a annoncé la clôture d'un placement public (le « placement ») pour 2 093 unités de la Société (les « unités ») au prix de 1 000 \$ l'unité. Chaque unité se compose d'une débenture garantie convertible à 12 % d'un capital de 1 000 \$ (les « débentures ») et de 4 348 bons de souscription d'actions de la Société (chacun comptant pour une seule action, les « bons de souscription »).

Le 29 janvier 2016, la Société a annoncé qu'Euro Pacific Canada Inc. (« Euro Pacific »), l'unique placeur pour compte aux fins de son placement public de décembre 2015 (le « placement ») d'unités (les « unités »), a exercé son option (l'« option du placeur pour compte ») visant la vente dans le cadre

du placement d'unités supplémentaires (les « unités visées par l'option ») au prix de 1 000 \$ l'unité visée par l'option. L'option du placeur pour compte a été attribuée à Euro Pacific conformément à une convention de placement pour compte intervenue le 23 décembre 2015 entre Euro Pacific et la Société (la « convention de placement pour compte »).

Dans le cadre de l'option du placeur pour compte, le 29 janvier 2016, la Société a émis 102 unités supplémentaires visées par l'option, portant à 2 195 000 \$ le produit brut total du placement, compte tenu de l'exercice de l'option du placeur pour compte à cette date.

L'intérêt couru sur les débetures en circulation a été réglé en espèces par un paiement de 18 960 \$ le 22 décembre 2017 en même temps que la valeur nominale de 632 000 \$.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2018, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés a donné lieu à un profit de 19 235 \$ (120 905 \$ pour 2017) et a été inscrite aux états consolidés du résultat global.

Débetures convertibles 2017

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé un placement public annoncé précédemment. Dans le cadre de la clôture du placement, la Société a émis 1 500 unités (les « unités ») au prix de 1 000 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 500 000 \$.

Chaque unité se compose d'une débeture non garantie convertible à 8 % d'un capital de 1 000 \$ et de 8 333 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,12 \$ jusqu'au 21 décembre 2020.

Partenaire en gestion de patrimoine, Echelon Inc. (« Echelon ») a agi à titre d'unique placeur pour compte aux fins du placement conformément à une convention de placement pour compte intervenue entre Echelon et la Société. Dans le cadre du placement, la Société a payé à Echelon une commission en espèces de 85 610 \$ et lui a émis 713 387 bons de souscription de courtier conférant à leur porteur le droit d'acquérir 713 387 actions ordinaires de la Société au prix de 0,12 \$ l'action ordinaire jusqu'au 21 décembre 2020.

Le produit net du placement sera affecté i) au remboursement des soldes des dettes existants; et ii) aux fins générales du fonds de roulement.

Certaines « personnes apparentées » de la Société ont participé au placement et souscrit un total de 397 unités. La participation de personnes apparentées de la Société au placement constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « Règlement 61-101 »). Le placement est dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 du fait que ni la juste valeur marchande des titres émis aux personnes apparentées ni la contrepartie payée par les personnes apparentées ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. La Société n'a pas déposé une déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement parce que les détails de la participation des personnes apparentées de la Société n'étaient à ce moment pas encore confirmés.

Les débetures expireront le 21 décembre 2020 (la « date d'échéance ») et portent intérêt au taux de 8 % par année payable semestriellement aux termes échus les 31 mai et 30 novembre de chaque année et débutant le 31 mai 2018. L'intérêt pourra être payé, au gré de la Société, en espèces ou en actions ordinaires de la Société. Tout montant d'intérêt ainsi payé en actions ordinaires sera calculé sur la base du montant d'intérêt divisé par le prix du cours le jour précédant la date du paiement de l'intérêt.

Chaque débenture est convertible, au gré du porteur à tout moment avant la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance, en un nombre d'actions ordinaires calculé sur la base (i) du montant du principal de la débenture qui est un multiple intégral de 1 000 \$ divisé par le prix de conversion de 0,12 \$ l'action ordinaire (le « prix de conversion ») et (ii) d'un montant compensatoire égal à l'intérêt que le porteur aurait reçu s'il avait détenu les débentures jusqu'à la date d'échéance (le « montant compensatoire ») divisé par le plus élevé du prix du cours le jour précédant la date de la conversion, et 0,09 \$. Lors de la conversion, les porteurs recevront le paiement des intérêts accumulés depuis la dernière date de paiement d'intérêts jusqu'à la date de conversion en espèces ou en actions ordinaires au gré de la Société.

Le nombre total d'actions ordinaires émises lors d'une conversion de débentures incluant le paiement du montant compensatoire ne devra pas excéder le nombre d'actions ordinaires égal au montant du capital des débentures converties divisé par 0,09 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, huit détenteurs de débentures ont converti 844 unités représentant une valeur nominale totale de 844 000 \$ et ont reçu un nombre total de 9 153 193 actions ordinaires de la Société.

Conformément à la norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, l'émetteur d'un instrument financier non dérivé doit évaluer les caractéristiques de l'instrument financier afin de déterminer s'il contient à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. En vertu de cette norme, l'émetteur d'un instrument financier doit, lors de sa comptabilisation initiale, classer l'instrument ou ses différentes composantes en tant que passif financier, actif financier ou instrument de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier, d'un actif financier et d'un instrument de capitaux propres.

En ce qui concerne les débentures susmentionnées émises en décembre 2017, conformément à l'application de la norme IAS 32, la Société a établi que l'option de conversion ainsi que la composante montant compensatoire (collectivement « l'option de conversion ») constituent un instrument financier dérivé incorporé.

La juste valeur de la composante option de conversion des débentures de décembre 2017 a été initialement établie à 49 153 \$ à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes (la durée de vie a été estimée par la Société en fonction de ses prévisions de dates de conversion aux dates d'émission pertinentes) :

	Juste valeur initiale 21 décembre 2017
Prix de l'action	0,085 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,68 %
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	68 %
Taux de dividende annuel	Néant
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	0,27 ans
Juste valeur moyenne pondérée de l'option de conversion pour chaque action sous-jacente	0,004 \$

La juste valeur initiale de la composante montant compensatoire de l'option de conversion a été évaluée en utilisant un taux implicite d'intérêt de 30 % en tenant compte des prévisions de dates de conversion. La juste valeur initiale estimative de l'option de conversion s'élève à 356 306 \$. Un montant de 915 616 \$ a été alloué à la composante passif représentant le montant actualisé du capital et de l'intérêt des débentures. La valeur résiduelle de 228 078 \$ a été affectée à la composante bons de souscription.

Les frais d'émission sont traités comme des frais de financement. Ces frais ont été affectés entièrement à la composante passif financier et ils sont amortis, de même que l'escompte découlant du montant initialement affecté aux dérivés incorporés, à un taux d'intérêt effectif de 51,57 %. Lors d'une conversion, la valeur comptable de l'instrument de créance hôte au coût amorti et la juste valeur des dérivés incorporés sont transférés aux capitaux propres.

Au 30 juin 2018, la Société a passé en revue la valeur initiale de la composante option de conversion des dérivés incorporés et a ramené la juste valeur initiale à 146 473 \$ à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses suivantes (la durée de vie a été estimée par la Société en fonction de sa prévision d'une date de conversion en date du 30 juin 2018) :

	Juste valeur initiale ajustée au 30 juin 2018
Prix de l'action	0,090 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,91 %
Volatilité prévue	80 %
Taux de dividende annuel	Néant
Durée de vie prévue	0,38 ans
Juste valeur de l'option de conversion pour chaque action sous-jacente	0,0085 \$

Pour l'exercice financier clos le 30 juin 2018, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés pour ces débetures 2017 a donné lieu à un profit de 14 947 \$ (néant pour 2017) et a été inscrite aux états consolidés du résultat global.

Le tableau suivant présente la valeur nominale et la valeur comptable des composantes passif et capitaux propres des débetures au 30 juin 2018 :

	Composants passif			Composante capitaux propres
	Valeur nominale \$	Valeur nominale et intérêts ⁽¹⁾	Option de conversion ⁽²⁾	Bons de souscription
		comptable \$	comptable \$	comptable \$
Solde au 1 ^{er} juillet 2017	632 000	521 317	19 235	-
Variation de valeur des dérivés	-	-	(34 182)	-
Remboursement des débetures échues	(632 000)	(632 000)	-	-
Émission du 21 décembre 2017	1 500 000	915 616	356 306	228 078
Désactualisation	-	158 543	-	-
Frais d'émission des débetures 2017	-	(403 536)	-	-
Conversions	(844 000)	(298 542)	(194 886)	-
Solde au 30 juin 2018	656 000	261 398	146 473	228 078

(1) Classé comme un autre passif financier et évalué au coût amorti.

(2) Classé comme un instrument financier dérivé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

15- CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, avec droit de vote et participatives.

Émis et entièrement payé

Le tableau suivant montre les variations survenues au capital social de la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2018 et 2017.

	Exercice clos le 30 juin 2018		Exercice clos le 30 juin 2017	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au début	147 589 345	28 534 756	138 079 874	26 526 879
Émission d'actions dans le cadre de :				
Unités d'actions incessibles	1 819 309	206 791	1 306 325	234 255
Conversion des débetures convertibles	9 153 193	493 428	3 372 525	531 178
Bons de souscription exercés	-	-	1 354 171	424 934
Unités de courtier exercées	-	-	570 150	236 213
Options d'achat d'actions exercées	30 000	4 876	427 300	141 822
Règlement de dettes	-	-	2 479 000	439 475
Solde à la fin	<u>158 591 847</u>	<u>29 239 851</u>	<u>147 589 345</u>	<u>28 534 756</u>

Le tableau suivant montre les variations survenues aux bons de souscription de la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2018 et 2017.

	Exercice clos le 30 juin 2018		Exercice clos le 30 juin 2017	
	Nombre	Prix de levée moyen \$	Nombre	Prix de levée moyen \$
En circulation au début de l'exercice	51 084 919	0,27	46 708 764	0,28
Attribués	13 412 887	0,12	5 690 326	0,17
Exercés	-	-	(1 314 171)	0,25
Échus	<u>(24 962 260)</u>	<u>0,31</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
En circulation à la fin de l'exercice	<u>39 535 546</u>	<u>0,19</u>	<u>51 084 919</u>	<u>0,27</u>

Les bons de souscription attachés aux débetures 2015 ont expiré le 30 décembre 2017 représentant un total de 9 543 860 bons de souscription.

Les bons de souscription attachés au placement privé du 5 juin 2015 ont expiré le 5 juin 2018 représentant un total de 15 218 400 bons de souscription.

Les bons de souscription attribués à GTS le 22 juin 2015 ont expiré le 22 juin 2018 représentant un total de 200 000 bons de souscription.

Suite au placement public mentionné à la note 14, les débetures 2017, la Société a émis 12 499 500 bons de souscription conférant au porteur le droit d'acquérir 12 499 500 actions

ordinaires de la Société au prix de 0,12 \$ par action jusqu'au 21 décembre 2020. La valeur initiale attribuée à ces bons de souscription est de 228 078 \$ tel que décrit à la note 14.

En lien avec le placement public mentionné ici-haut, la Société a aussi émis 713 387 bons de souscription de courtier à Echelon, conférant au porteur le droit d'acquérir 713 387 actions ordinaires de la Société au prix de 0,12 \$ par action jusqu'au 21 décembre 2020.

Dans le cadre de l'exécution de l'Entente de collaboration GTS, la Société a émis 200 000 bons de souscription à GTS. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,20 \$ par action jusqu'au 22 juin 2021 ou jusqu'à ce que l'entente soit terminée selon certaines circonstances.

La juste valeur des bons de souscription au courtier et de ceux de GTS a été estimée selon la méthode d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Pour l'exercice clos le 30 juin 2018
Prix de l'action	0,087 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,75 %
Volatilité prévue	68,27 %
Taux de dividende annuel	Néant
Durée de vie prévue	3 ans
Juste valeur moyenne pondérée de chaque bon de souscription attribué	0,0295 \$

Le tableau suivant montre la variation survenue aux unités de courtier de la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2018 et 2017 :

	Exercice clos le 30 juin 2018		Exercice clos le 30 juin 2017	
	Nombre	Prix de levée moyen \$	Nombre	Prix de levée moyen \$
En circulation au début de l'exercice	63 350	0,25	633 500	0,25
Exercées	-	-	(570 150)	0,25
En circulation à la fin de l'exercice	63 350	0,25	63 350	0,25

16- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants. Toutes les options attribuées en vertu du régime pourront être levées dans un délai maximal de cinq ans à compter de la date d'attribution. Le conseil d'administration désignera les bénéficiaires des options et déterminera pour chacune des options le nombre d'actions ordinaires visées, la date d'acquisition des droits, le prix de levée, la date d'expiration, les conditions d'acquisition et les restrictions relatives à la levée de l'option. Le prix d'acquisition de ces actions ne pourra être inférieur à leur cours de clôture du jour précédant la date d'attribution de ces options.

En vertu des modalités du régime, le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au titre du régime ne peut excéder 10 % des actions émises et en circulation. Au 30 juin 2018, ce nombre est fixé à 12 633 523, représentant moins de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre maximal pouvant être octroyé à un administrateur, à un dirigeant, ou un employé de la Société ou à un consultant ne devra pas dépasser 5 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation.

Le tableau suivant présente les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation et exerçables pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017 :

	Exercice clos le 30 juin 2018		Exercice clos le 30 juin 2017	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	6 386 000	0,14	5 034 200	0,14
Attribuées	2 718 000	0,11	1 910 000	0,16
Échues	(1 407 500)	0,10	(85 900)	0,21
Annulées	(5 000)	0,15	(5 000)	0,15
Exercées	(30 000)	0,10	(467 300)	0,18
En circulation à la fin de l'exercice	<u>7 661 500</u>	<u>0,14</u>	<u>6 386 000</u>	<u>0,14</u>
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	<u>5 375 001</u>	<u>0,15</u>	<u>5 029 251</u>	<u>0,13</u>

Au 30 juin 2018, les options d'achat d'actions suivantes avaient été attribuées :

Options en circulation			Options exerçables	
Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
869 500	0,10	0,42	869 500	0,10
100 000	0,10	0,63	100 000	0,10
965 000	0,10	1,42	965 000	0,10
1 174 000	0,23	2,42	1 090 835	0,23
1 305 000	0,15	3,42	1 075 000	0,15
530 000	0,17	3,50	530 000	0,17
400 000	0,17	4,00	100 000	0,17
2 118 000	0,11	4,50	594 666	0,11
200 000	0,10	4,92	50 000	0,10
<u>7 661 500</u>	<u>0,14*</u>	<u>3,01</u>	<u>5 375 001</u>	<u>0,15*</u>

* prix d'exercice moyen pondéré

L'acquisition des droits des options émises depuis novembre 2009 s'effectue généralement à raison de 25 000 options tous les six mois à compter de la date d'octroi jusqu'à un maximum de trois ans. Cependant, à la discrétion du conseil d'administration, la période d'acquisition des droits peut être accélérée de la date d'émission jusqu'à trois ans.

La juste valeur des options a été estimée selon la méthode d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Employés, administrateurs et dirigeants		
	Pour l'exercice clos le 30 juin 2018	Pour l'exercice clos le 30 juin 2017
Prix de l'action	0,117 \$	0,1560 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,65 %	1,03 %
Volatilité prévue	75,34 %	85,95 %
Taux de dividende annuel	Néant	Néant
Durée de vie prévue	5 ans	5 ans
Juste valeur moyenne pondérée de chaque option attribuée	0,0723 \$	0,1045 \$

17- UNITÉS D' ACTIONS INCESSIBLES ET DIFFÉRÉES

Le 26 novembre 2015, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en œuvre d'un régime d'unités d'actions différées (« régime d'UAD ») et d'un régime d'unités d'actions incessibles (« régime d'UAI »). Les régimes d'UAD et d'UAI prévoient que les attributions d'unités d'actions différées et incessibles peuvent être accordées par le conseil ou le comité de gouvernance et des ressources humaines (le « comité ») qui gère les régimes, aux employés à temps plein, aux dirigeants et aux sous-traitants admissibles de la Société, dans une année civile, à titre de rémunération de services rendus à la Société ou comme incitation à atteindre certains objectifs futurs. Le régime restera en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit mis fin par la Société.

Chaque attribution d'unités d'actions différées ou incessibles confère à son porteur, sous réserve des modalités des régimes d'UAD et d'UAI, le droit de recevoir un paiement en actions ordinaires entièrement libérées émises du trésor de la Société ou un équivalent en trésorerie, à la discrétion du comité. Le nombre total maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime (ou d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions, y compris le régime modifié d'options d'achat d'actions de la Société) ne doit pas dépasser 12 633 523 actions ordinaires.

Parallèlement à la détermination d'attribuer des UAD ou des UAI à un participant, le comité doit déterminer la période d'acquisition et le terme applicable à ces unités d'actions différées ou restreintes. À moins que le comité, à sa discrétion, ne fixe une durée plus courte, ces UAD et UAI expireront 10 ans après leur date d'attribution.

Conformément à l'article 3.5 du régime, si la date à laquelle la Société doit émettre ou livrer des actions ordinaires au participant survient au cours d'une période d'interdiction applicable au participant, la Société doit émettre ou livrer ces actions ordinaires au participant dès que possible après la fin de la période d'interdiction.

Le 13 octobre 2016, conformément aux modalités des régimes respectifs d'UAI et d'UAD décrit ci-dessus approuvés en novembre 2015, le conseil d'administration de la Société a attribué 487 157 UAI additionnelles à certains dirigeants, consultants et employés de la Société et 442 308 UAD aux administrateurs non dirigeants de la Société. Conformément aux modalités des régimes respectifs, ces UAI et UAD ont été évaluées à 0,195 \$ par action, soit le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX immédiatement avant la date à laquelle la valeur de marché des unités est déterminée, le 12 octobre 2016. Les droits d'acquisition des UAI attribuées ont été fixés au 1^{er} janvier 2017 et les actions ont été émises à cette même date.

Le 28 février 2017, le conseil d'administration de la Société a attribué un nombre additionnel de 166 667 UAI à un ex-dirigeant de la Société dans le cadre d'une convention de démission signée

à cette même date, pour une valeur équivalente à 25 000 \$. Les droits d'acquisition et les actions sous-jacentes ont été émises le 31 août 2017.

Le 22 novembre 2017, le conseil d'administration de la Société a attribué un nombre additionnel de 1 652 642 UAI à certains dirigeants, consultants et employés de la Société et 1 313 636 UAD aux administrateurs non dirigeants de la Société. Conformément aux modalités des régimes respectifs, ces UAI et UAD ont été évaluées à 0,11 \$ par action, soit le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX immédiatement avant la date à laquelle la valeur de marché des unités est déterminée, le 21 novembre 2017. Les droits d'acquisition des UAI attribuées ont été fixés au 1^{er} janvier 2018 et les actions ont été émises à cette même date.

Le tableau suivant montre les variations survenues aux UAI et UAD de la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2018 et 2017.

	Exercice clos le 30 juin 2018		Exercice clos le 30 juin 2017	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
En circulation au début de l'exercice	608 975	0,1827	819 168	0,1700
Actions ordinaires émises	(1 819 309)	0,1137	(1 306 325)	0,1793
Unités d'actions incessibles attribuées	1 652 642	0,1100	653 824	0,1835
Unités d'actions différées attribuées	1 313 636	0,1100	442 308	0,1950
En circulation à la fin de l'exercice	<u>1 755 944</u>	<u>0,1314</u>	<u>608 975</u>	<u>0,1827</u>

18- PERTE PAR ACTION

Le tableau suivant présente le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation utilisé lors des calculs de la perte de base et de la perte diluée par action.

	Pour l'exercice clos le 30 juin 2018	Pour l'exercice clos le 30 juin 2017
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	152 331 053	144 512 612

Pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017, la perte diluée par action a été la même que la perte nette de base par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions (note 16), des unités d'actions incessibles et différées (note 17), des options de conversion (note 14), et des unités de courtier et bons de souscription (note 15) n'a pas été inclus dans le calcul, sans quoi l'effet aurait été antidilutif. Par conséquent, la perte diluée par action pour ces exercices a été calculée d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

19- OPÉRATIONS AVEC DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Au cours des exercices clos les 30 juin 2018 et 2017, la rémunération versée aux administrateurs et dirigeants de la Société considérés comme des membres clés du personnel s'est établie comme suit :

	Pour les exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	872 900	932 543
Jetons de présence et honoraires pour participation aux réunions du conseil d'administration	96 277	98 005
Rémunération fondée sur des actions	416 822	382 023
Cotisations au régime de retraite à cotisations définies	17 208	17 569
	1 403 207	1 430 140

20- COÛTS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	Pour les exercices clos les 30 juin	
	2018	2017
	\$	\$
a) Frais de recherche et de développement, montant net		
Salaires, avantages du personnel et autres rémunérations	1 581 304	1 351 182
Charge de rémunération fondée sur des actions	139 460	115 044
Honoraires professionnels et sous-traitance	2 443 212	1 203 441
Frais de construction de l'unité pilote	5 168 529	452 292
Fournitures de laboratoires et autres	1 228 357	494 560
	10 560 862	3 616 519
Crédits d'impôt	(229 914)	(337 912)
Aide publique	(9 563 626)	(2 027 349)
	767 322	1 251 258
b) Frais de développement des affaires		
Salaires, avantages du personnel et autres rémunérations	197 023	304 264
Charge de rémunération fondée sur des actions	66 752	83 015
Honoraires professionnels	30 898	71 322
Déplacements, représentation, publicité et frais de bureau	131 393	192 641
	426 066	651 242

c) Frais généraux et administratifs

Salaires, avantages du personnel et autres rémunérations	561 485	574 541
Charge de rémunération fondée sur des actions	292 627	219 718
Loyer, électricité, impôts et assurance	235 423	237 265
Dépenses de bureau	77 221	80 505
Déplacements, représentation et publicité	161 875	73 187
Rémunération des administrateurs	96 277	98 005
Honoraires professionnels	489 696	527 857
Amortissement des immobilisations corporelles	32 631	34 935
Amortissement des brevets	245 139	386 948
Amortissement des crédits différés	(2 483)	(3 181)
Aide publique	(23 257)	(3 753)
	<u>2 166 634</u>	<u>2 226 027</u>

d) Frais (produits) financiers nets

Charge de désactualisation	218 070	225 026
Variation de la juste valeur des dérivés	(34 182)	(120 905)
Intérêts sur débentures convertibles	73 094	97 734
Intérêts sur prêts à terme	118 655	155 501
Frais d'engagement et de renouvellement des prêts à terme	66 733	113 579
Intérêts sur contributions remboursables	62 088	25 025
Autres frais financiers	6 270	22 210
Intérêts créditeurs	(37 491)	(9 089)
Profit sur contribution remboursable	(1 270 168)	-
Perte suite au prolongement d'un prêt à terme	19 111	-
Conversion des monnaies étrangères	12 421	2 888
	<u>(765 399)</u>	<u>511 969</u>

21- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**Charge d'impôt exigible**

Le rapprochement du taux d'imposition combiné fédéral (Canada) et provincial (Québec) avec la provision pour impôts s'établit comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Impôt exigible au taux combiné prévu par la loi de 26,75 % (26,85 % en 2017)	(519 035)	(1 232 811)
Différence entre le taux prévu par la loi et le taux futur	(4 395)	(63 937)
Charges non déductibles	138 481	118 048
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	393 866	1 164 282
Éléments sans incidence sur le résultat	(579)	(2 724)
Autres	(8 338)	17 142
	<u>-</u>	<u>-</u>

Les composantes des actifs et des passifs d'impôt différé sont les suivantes :

Impôt différé sur le résultat

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés :

	2018 \$	2017 \$
Actifs d'impôt différé		
Pertes autres qu'en capital	<u>429 465</u>	<u>69 023</u>
Passifs d'impôt différé		
Immobilisations incorporelles	(4 461)	(5 682)
Débitures convertibles	(65 755)	(24 234)
Charge d'intérêts sur les contributions remboursables	<u>(359 249)</u>	<u>(39 107)</u>
	<u>(429 465)</u>	<u>(69 023)</u>
Impôt différé, montant net	<u>-</u>	<u>-</u>

Actifs d'impôt différé non comptabilisés :

	2018 \$	2017 \$
Immobilisations corporelles	158 584	148 140
Dons	-	519
Frais de recherche et de développement	4 036 865	2 734 542
Pertes autres qu'en capital	2 660 991	4 729 972
Subventions différées	2 229 341	1 012 674
Frais de financement	<u>147 900</u>	<u>184 885</u>
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	<u>9 233 681</u>	<u>8 810 732</u>

Au 30 juin 2018, les montants et échéances des attributs fiscaux pour lesquels des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés se détaillent comme suit :

	2018	
	Canada	
	Fédéral \$	Provincial \$
Frais de recherche et de développement, sans limite	<u>12 422 603</u>	<u>7 632 502</u>
Pertes reportées :		
2026	347	347
2027	171 491	24 772
2028	315 764	309 190
2029	528 338	241
2030	834 906	826 356
2031	327	327
2032	339 103	322 019
2033	1 591 460	438 319
2034	1 432 553	1 217 505
2035	3 234 921	3 101 158
2036	3 654 764	3 557 918
2037	264	264
2038	261	261
Perte comptabilisée pour éteindre le passif d'impôt différé	<u>(1 605 477)</u>	<u>(1 605 477)</u>
	<u>10 499 022</u>	<u>8 193 200</u>

La Société a droit à un crédit d'impôt fédéral non remboursable d'environ 1 722 634 \$. Ce crédit peut être porté en diminution du résultat imposable d'exercices futurs et viendra à échéance au plus tard en 2038.

22- INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers types de risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché lié à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est géré sur une base consolidée. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière en trésorerie et équivalents de trésorerie et comptes clients.

La Société tente de minimiser son risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en concluant des ententes seulement avec des institutions financières ayant une cote de crédit élevée. Généralement, la Société n'exige pas de nantissement ou d'autres garanties de ses partenaires pour les comptes clients et l'aide publique à recevoir puisque ses partenaires sont généralement des organismes gouvernementaux ou de grandes sociétés commerciales internationales financièrement saines. Aux 30 juin 2018 et 2017, aucun compte client n'était en souffrance ou déprécié.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société puisse être dans l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société pour gérer le risque de liquidité est de garantir qu'il y aura des liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au moment où elles deviendront exigibles. Au 30 juin 2018, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de comptes débiteurs totalisant 8 618 383 \$ (3 433 278 \$ en 2017) pour régler des passifs exigibles de 11 984 122 \$, incluant les subventions différées pour 8 312 306 \$ tel que décrit à la note 10 (7 215 285 \$ en 2017).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Aux 30 juin 2018 et 2017, l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt se résumait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Taux d'intérêt variable
Certificat de dépôt	Taux d'intérêt variable
Débiteurs	Sans intérêt
Créditeurs et charges à payer	Sans intérêt
Contributions remboursables	Sans intérêt
Prêts à terme	Taux d'intérêt fixe (note 11)
Débentures convertibles	Comme il est mentionné à la note 14

La sensibilité à des variations de $\pm 1\%$ des taux d'intérêt au 30 juin 2018 n'aurait pas d'effet important

sur les états consolidés du résultat global.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Étant donné que la Société exerce ses activités à l'échelle internationale, elle est exposée à des risques de change en raison des fluctuations potentielles des taux de change liées à des opérations autres que les opérations intragroupes. Ainsi, les fluctuations du taux de change du dollar canadien, du dollar américain et de l'euro pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation de la Société.

Le risque de change touche les actifs et les passifs comptabilisés, surtout la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients à recevoir et les dettes fournisseurs.

Le risque de change survient lorsque les actifs et passifs comptabilisés sont libellés dans une monnaie qui n'est pas la monnaie fonctionnelle de l'entité. Actuellement, la Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de change; cependant, elle pourrait considérer de le faire dans le futur. La sensibilité à des variations de $\pm 5\%$ du taux de change du dollar canadien, du dollar américain ou de l'euro au 30 juin 2018 n'aurait pas d'effet important sur les états consolidés du résultat global.

23- GESTION DU CAPITAL

La Société considère que son capital est la somme de la dette à long terme (composée du passif non courant et des parties à court terme connexes) et des capitaux propres.

La Société gère le capital dans le but de maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable.

Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, contracter de nouvelles dettes, et acquérir ou vendre des actifs, tous ces éléments étant assujettis aux conditions du marché et aux clauses prévues dans les ententes sous-jacentes conclues avec des tiers. La Société surveille son capital en vérifiant l'utilisation mensuelle de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et les engagements à court terme liés à ses passifs financiers.

La Société n'est soumise à aucune exigence concernant son capital imposée par une autorité de réglementation.

Le capital total aux 30 juin 2018 et 2017 est calculé comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Dette à long terme	1 333 001	464 456
Portion à court terme d'une contribution remboursable	46 173	1 961
	1 379 174	466 417
Capitaux propres	(3 151 825)	(2 459 623)
Capital total	(1 772 651)	(1 993 206)

24- ENGAGEMENTS

Redevances

À la suite de la convention de vente de technologie datée du 21 mai 1998 et modifiée le 3 mars 2004, la Société s'est engagée auprès d'un ancien administrateur qui détenait, à ce moment-là, une participation majoritaire dans la Société, à lui verser une redevance correspondant à 5 % des bénéfices bruts cumulatifs de plus de 5 000 000 \$ sur la vente de produits (excluant les produits des activités ordinaires provenant d'ententes de collaboration). La limite maximale des redevances est fixée à 1 000 000 \$ pour la période se terminant le 1^{er} janvier 2021. En vertu de cette entente, aucun paiement n'est devenu exigible au 30 juin 2018.

Contrats de location

La Société s'est engagée à verser un total de 231 957 \$ représentant les paiements pour la location de locaux et d'équipements variés en vertu de baux venant à échéance en 2020. Les paiements minimaux pour les cinq prochaines années sont de 153 321 \$ en 2019, 78 636 \$ en 2020 et néant en 2021, 2022 et 2023.

Engagement contractuel

Dans le cadre de l'exécution de l'Entente de collaboration GTS, la Société s'est engagée à émettre jusqu'à un total de 200 000 bons de souscription d'actions ordinaires additionnels de la Société lors de la prochaine date d'anniversaire de l'Entente de collaboration GTS.